



DÉCISION N°06-2023

Objet : Location boulangerie - 4 bis Rue du Foyer Rural – SAS AU DÉLICE DE FRANCOIS ET DELPHINE

Le Maire de Châtillon-sur-Cher,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 25 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

DÉCIDE

Article 1 :

De louer le local boulangerie, situé au 4 bis Rue du Foyer Rural, à la SAS AU DÉLICE DE FRANCOIS ET DELPHINE au 1^{er} août 2023, moyennant un loyer mensuel de 500 euros TTC.

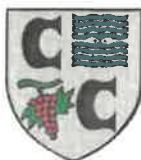
Article 2 :

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher au titre de contrôle de légalité. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Copie conforme au registre
Châtillon-sur-Cher, le 25 août 2023

Le Maire,
Alain POMA





DÉCISION N°07-2023

Objet : Location logement - 4 Rue du Foyer Rural - Monsieur et Madame PELLEGRIN François et Delphine

Le Maire de Châtillon-sur-Cher,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 25 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

DÉCIDE

Article 1 :

De louer le logement, situé au 4 Rue du Foyer Rural, à Monsieur et Madame PELLEGRIN François et Delphine, au 1^{er} août 2023, moyennant un loyer mensuel de 500 euros.

Article 2 :

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher au titre de contrôle de légalité. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Copie conforme au registre
Châtillon-sur-Cher, le 25 août 2023

Le Maire,
Alain POMA

